RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 23334
Numéro SIREN : 508 746 583
Nom ou dénomination : NEOXIA PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2021 sous le numéro de dépôt 74003

20210740032020

DATE DEPOT : 23/07/2021

N° DE DEPOT : 74003

N° GESTION : 2008B23334

N° SIREN : 508746583

DENOMINATION : NEOXIA PARTNERS

ADRESSE : 27 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2020

LPS8978327

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
30 JUIL. 2021
Sous le N° : 74003

NEOXIA PARTNERS
Société par actions simplifiée au capital de 1.310.200 €
Siège social : 27 avenue des Champs-Elysées
75008 Paris
508 746 583 RCS Paris

ARTICLE L 232-23 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE 2020

(exercice ouvert le 1er janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020)

Proposition d'affectation du résultat déficitaire de l'exercice ouvert le 1er janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 16.420 € soumise à l'assemblée

- le résultat déficitaire, soit 16.420 €
au compte «report à nouveau» débiteur de 357.649,62 €
ainsi porté négativement à 374.069,62 €.

Résolution d'affectation votée lors de l'assemblée générale du 30 juin 2021

L'assemblée générale approuvant les propositions de la présidente, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 16.420,00 €, pour sa totalité au compte « report à nouveau », débiteur de 357.649,62 € ainsi porté négativement à 374.069,62 €.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des 3 précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Fait à Paris
le 30 juin 2021

Le Président : La société DELTALEAN
Représentée par Gilles MERCOIL

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise NEOXIA PARTNERS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 27 AVE DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS

SIRET 5 0 8 7 4 6 5 8 3 0 0 0 2 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2020 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 441 730	042	1 441 730
	Total I (5)	044	1 441 730	048	1 441 730
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) Autres * (3)	072	192 852	074	192 852
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	235 874	086	235 874
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	428 726	098	428 726
	Total général (I + II)	110	1 870 456	112	1 870 456

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 310 200
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	(357 650)
	Résultat de l'exercice	136	(16 420)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	936 130
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 676
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 928 649)	172	928 649
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	934 325
	Total général (I + II + III)	180	1 870 456

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	192 852		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : NEOXIA PARTNERS — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31 12 2020

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	
	Production vendue	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
		Services *			215	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			217	222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
					Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes *		(dont crédit bail : mobilier : – immobilier :)			242	8 333
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244	62
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 500) *					252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			261		
					Total des charges d'exploitation (II)	264	8 395
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(8 395)
Produits financiers (III)		280	2 809		Charges financières (V)	294	10 834
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)	347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(16 420)

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 : 16 420

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	217		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	216	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers disposée de réintégration (art. 239 *sexies* D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44, *sexies*)	986		ZFU-TE (44, *octies* et *octies* A)	987	312	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, *septies*)	981		JEI (44, *sexies* A)	989		
	ZRD (44, *terdecies*)	127		ZRR (44, *quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 *undecies*)	900		
	ZFANG 44, *quaterdecies*	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992		Zone de développement prioritaire (44 *octodecies*)	993		
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				340	350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)				655		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de cop hôte	641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						352	354 : 16 420
Déficits	Déficit de l'exercice imputé en arrière *					356	
	Déficits antérieurs apurables *	60 495	dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						370	372 : 16 420

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : État préparatoire

NEOXIA PARTNERS

Annexe

Annexe

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 1 870 455,82 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -16 420,00 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations

Informations et commentaires sur :
- Fonds commercial
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat°	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financiéres	*1 441 730*			*1 441 730*	
TOTAL	*1 441 730*			*1 441 730*	

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

4.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*3 432*
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	*3 432*

4.2 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	*131 020*	*10,00*
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	*131 020*	*10,00*

Commentaires:

NEOXIA PARTNERS

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 mois	31/12/2017 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*1 310 200*	*1 310 200*	*1 310 200*		
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*-16 420*	*-11 854*	*-15 535*		
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*-16 420*	*-11 854*	*-15 535*		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*-16 420*	*-11 854*	*-15 535*		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

FRANCOIS TROLLUX
Diplôme E.S.C.
Expert-Comptable inscrit au Tableau de Paris
Commissaire aux Comptes
Près la Cour d'Appel de Versailles

SAS NEOXIA PARTNERS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 310 200 €
RCS PARIS 508 746 583
27 Avenue des Champs-Elysées
75008 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

25, Allée Blaise Pascal
78460 - CHEVREUSE
01.30.52.42.02
actea@actea-audit.fr

NEOXIA PARTNERS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 310 200 €
RCS PARIS 508 746 583
27 Avenue des Champs-Elysées
75008 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **NEOXIA PARTNERS** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

I - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

III - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote ont été communiquées dans le rapport de gestion.

IV - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

V - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Le 15 Juin 2021

François TROLLUX
Commissaire aux comptes membre
de la Compagnie Régionale de Versailles